

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE62

présenté par

M. Pancher, Mme Frédérique Dumas et M. Clément

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l'alinéa 167 :

I. - Compléter la ligne 4 de la colonne 5 par les mots :

« (désagrégation par sexe) » ;

II. - Compléter la ligne 5 de la colonne 5 par les mots :

« (désagrégation par sexe) » ;

III. - Compléter la ligne 14 de la colonne 5 par les mots :

« (désagrégation par sexe) » ;

IV. - Compléter la ligne 15 de la colonne 5 par les mots :

« (désagrégation par sexe) » ;

V. - Compléter la ligne 16 de la colonne 5 par les mots :

« (désagrégation par sexe) » ;

VI. - A la colonne 6, ligne 12, substituer aux mots :

« par GAVI »,

les mots :

« avec le soutien de la France (désagrégation par sexe) » ;

VII. - Compléter la ligne 16 de la colonne 6 par les mots :

« (désagrégation par sexe) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réellement adopter une approche féministe de son aide au développement la France doit développer des outils de mesures et de collecte de données prenant en compte le genre. Dès que cela est possible, la France doit donc adopter des indicateurs de résultats ventilés par sexe pour mieux mesurer l'impact de son action sur les inégalités femmes-hommes.